Nations Unies S/PV.5746



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5746[e] séance

Jeudi 20 septembre 2007, à 10 h 15

New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	M. Appreku
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-51122 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, à qui je donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Nous nous trouvons à un stade très important dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Un nouvel élan pour la paix prend forme, porteur de véritables promesses. Toutefois, la situation sur le terrain reste profondément préoccupante.

Le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas poursuivent leur dialogue bilatéral. Ils ont récemment convenu de constituer des équipes de négociateurs pour les aider à concrétiser leurs discussions sous la forme d'un texte concerté. Il reste beaucoup à faire pour que ces pourparlers aboutissent à un accord de fond. La Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Rice, est actuellement dans la région pour faire le point sur les progrès réalisés et encourager la poursuite des efforts. Elle rendra compte au Quatuor, lorsque celui-ci se réunira ici, à New York, ce dimanche.

Le représentant du Quatuor, M. Blair, a récemment achevé sa deuxième visite dans la région afin de définir ses objectifs en matière de relance économique et de réformes institutionnelles. Il rendra également compte au Quatuor dimanche. L'ONU continue d'accorder son plein appui aux efforts de M. Blair.

Alors que ces efforts diplomatiques sont déployés, la violence entre Palestiniens a fait 11 morts et 95 blessés, dont huit enfants. Plusieurs affrontements violents avec de nombreux échanges de tirs ont eu lieu, ce qui témoigne de la persistance d'une crise politique profonde.

À Gaza, le Hamas a remplacé les cadres supérieurs au sein des ministères, tout en adoptant des mesures de plus en plus répressives pour consolider son autorité. Les informations faisant état d'un nombre croissant de violations des droits de l'homme commises par les forces paramilitaires du Hamas, y compris la violente dispersion des manifestations et la détention illégale d'autres Palestiniens, me préoccupent particulièrement.

En Cisjordanie, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne arrêtent des membres présumés du Hamas. L'Autorité palestinienne a fermé plus de 100 organisations caritatives et non-gouvernementales. En l'absence de séances du Conseil législatif palestinien, le Président Abbas continue de gouverner par décret. Un récent décret a introduit de grands changements dans la loi électorale; en effet, en vertu de ce décret, un système d'élection à la proportionnelle intégrale a été adopté, et pour participer aux futures élections, tout parti devra s'engager à respecter la Déclaration d'indépendance de l'Organisation de libération de la Palestine de 1988, ainsi que la loi fondamentale. Le Hamas a ardemment protesté contre ce décret.

La division persistante du territoire palestinien occupé suscite de graves inquiétudes aux plans politique, sécuritaire et socioéconomique. Il va sans dire que plus elle durera, plus elle sera difficile à surmonter. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad insistent pour que le Hamas présente des excuses au sujet de sa violente prise de Gaza en juin, abroge les mesures qu'il a prises et reconnaisse l'Autorité palestinienne. Mais le Hamas continue de rejeter ces demandes et d'appeler au dialogue, tout en consolidant le contrôle de facto qu'il exerce sur Gaza.

La violence entre Israéliens et Palestiniens continue elle aussi. Durant la période considérée, 20 Palestiniens ont été tués et 89 blessés, contre un tué et 50 blessés dans le camp israélien. Je condamne la poursuite des tirs aveugles de roquette par les activistes palestiniens contre les centres à forte population civile dans le sud d'Israël. Ces attaques ont entraîné des pertes et des dégâts, en particulier à Sderot, qui a

essuyé 10 tirs de roquette pendant les deux premiers jours de la nouvelle année scolaire. Un engin tiré par le Jihad islamique a également touché une base de l'armée israélienne à Zikim le 11 septembre, blessant 44 soldats, dont un grièvement, et en laissant 23 autres en état de choc. Le soldat israélien Gilad Shalit est toujours détenu à Gaza, et les efforts déployés pour relancer les pourparlers autour de sa libération restent apparemment vains.

Hier, le cabinet de sécurité israélien a qualifié Gaza d'entité ennemie et annoncé son intention d'y interrompre la fourniture des services essentiels, tels que l'électricité et le carburant, à la population civile. Israël a également empêché les Palestiniens d'entrer dans la bande de Gaza ou d'en sortir, et indiqué qu'il allait restreindre de manière drastique la circulation des ressortissants étrangers. Comme souligné hier, bien que nous comprenions parfaitement les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, les mesures annoncées, si elles devaient être mises en œuvre, n'en constitueraient pas moins une violation de ses obligations envers la population civile en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme. Il y a 1,4 million de personnes à Gaza, y compris des personnes âgées, des jeunes et des malades. Cette population ne doit pas être punie pour les agissements inacceptables des activistes et des extrémistes. Nous estimons qu'Israël doit reconsidérer sa décision.

L'action des Forces de défense israéliennes (FDI) a également fait des victimes civiles. Le 22 août, des jumeaux palestiniens âgés de 10 ainsi qu'un enfant de 12 ans, tous de la même famille, ont été tués par un missile tiré par les FDI sur le nord de Gaza. Aucune enquête ou action publique n'a été entreprise suite à des incidents similaires pour montrer que les FDI s'efforcent d'empêcher au maximum ce genre de pertes.

En Cisjordanie, les FDI ont mené 110 perquisitions, lesquelles ont abouti à l'arrestation de 175 Palestiniens. Les FDI affirment que les mesures de sécurité prises ont permis de déjouer plusieurs projets d'attentats-suicides à la bombe et de démanteler, au début du mois, un laboratoire dédié à la fabrication d'explosifs à Naplouse. Un raid entamé dans cette ville le 18 septembre et toujours en cours a vu la mort de deux Palestiniens, l'un âgé de 17 ans et l'autre handicapé. Un soldat israélien a aussi été tué dans l'incursion.

Durant la période à l'examen, on n'a pas su tirer profit des démarches engagées précédemment pour renforcer la confiance et améliorer les conditions sur le terrain, en Cisjordanie. Par exemple, une initiative israélienne bienvenue qui visait à relâcher d'autres prisonniers palestiniens semble connaître un ralentissement. Rien n'a été fait non plus pour lever les obstacles à la liberté de mouvement en Cisjordanie, obstacles qui ont été portés au nombre de 563. Ce niveau de restriction est contraire à l'Accord réglant les déplacements et le passage, de même qu'à l'objectif de revigorer l'économie palestinienne. Il est maintenant crucial d'agir dans ce domaine.

Les implantations se poursuivent des deux côtés de la barrière dans la majorité des colonies. Aucune action n'a été entreprise contre les postes avancés. Un nouveau poste de ce genre est visible à moins de 100 mètres d'une antenne de l'armée israélienne située à l'entrée nord de Ramallah. La poursuite des implantations est contraire au droit international et à la Feuille de route et discrédite les efforts visant à progresser vers la paix.

La construction de la barrière continue loin à l'intérieur de la Cisjordanie, au mépris de l'avis consultatif rendu à ce sujet par la Cour internationale de Justice. Le 4 septembre, la Cour suprême israélienne a ordonné que le tracé d'une section de la barrière soit revu, à un endroit où il dévie de la ligne d'armistice de 1967 pour incorporer la colonie de Modiin. Devant le juge, l'armée israélienne a été incapable de trouver une justification sécuritaire au tracé prévu; celui-ci a donc été modifié.

L'Autorité palestinienne, sous la direction du Premier Ministre Fayyad, s'efforce de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre, de mener des réformes et de favoriser la bonne gouvernance, tout en améliorant les conditions de vie. Sur le plan de la sécurité, il faut faire davantage pour instaurer la confiance entre Israéliens et Palestiniens quant à la capacité des services de sécurité de l'Autorité palestinienne d'opérer avec professionnalisme et détermination afin de prendre le pas sur les milices. Pour l'Autorité, il s'agit d'une épreuve clef, qu'elle doit absolument passer avec succès pour que le processus politique se poursuive. Il est par exemple nécessaire de prendre des mesures supplémentaires en vue de désarmer les activistes qu'Israël a accepté de rayer de la liste des personnes recherchées.

Avec la reprise par Israël du transfert des recettes fiscales palestiniennes, les salaires des fonctionnaires du secteur public sont actuellement versés en Cisjordanie et à Gaza, bien que dans ce dernier cas, la plupart des fonctionnaires n'aillent plus travailler en raison du litige sur la question de savoir à qui ils doivent rendre des comptes.

Le Gouvernement s'est lancé dans une démarche intégrée de budgétisation et de planification qui aboutira à un plan de réforme et de développement palestinien pour la période 2008-2010. Ce plan vise à améliorer l'affectation des ressources aux priorités nationales, à accroître la prévisibilité des financements de services et à jeter les bases d'une meilleure gestion des dépenses publiques.

L'ampleur du défi qui consiste à relancer l'économie palestinienne est soulignée par la Banque mondiale dans un rapport, préparé par le Comité spécial de liaison, qui montre une baisse générale des indicateurs socioéconomiques dans tout le territoire palestinien occupé. Le produit intérieur brut par tête est passé de 1 612 dollars en 1999 à 1 129 dollars en 2006. Le nombre de maladies chroniques a augmenté de 31 % depuis 2005. Un enfant palestinien sur 10 âgés de moins de cinq ans souffre actuellement d'un retard de croissance à cause de la malnutrition. Les capacités et le potentiel d'investissement du secteur privé palestinien sont en déclin. L'économie s'appuie de plus en plus sur l'aide à court terme, laquelle est consacrée pour l'essentiel aux dépenses récurrentes plutôt qu'au développement.

Le rapport recommande ensuite une série de mesures susceptibles de renverser ces tendances à condition d'être mises en œuvre en parallèle : application intégrale de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage; intensification des activités visant à renforcer l'état de droit dans les territoires palestiniens occupés; et fourniture prévisible de l'aide par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne. La Banque met aussi l'accent sur le fait que la bande de Gaza compte 40 % de la population du territoire palestinien occupé et doit donc être incorporée dans tout plan de relèvement.

Dans ce contexte, l'enclavement continu de Gaza suscite de graves inquiétudes. Des secours humanitaires parviennent, certes, à la population, mais les points de passage de Karni et Rafah sont fermés depuis la prise de contrôle du Hamas à la mi-juin. Il s'ensuit d'importantes difficultés personnelles et économiques. Des programmes d'infrastructure menés par l'ONU et la Banque mondiale à hauteur de quelque 200 millions de dollars ont été arrêtés. Un tiers des étudiants a entamé l'année scolaire sans manuels. Pratiquement toutes les exportations en provenance de la bande de Gaza ont cessé, bien que des accords aient été récemment conclus pour faciliter des mouvements limités par Kerem Shalom. L'entrée de produits alimentaires dans la bande de Gaza connaît un lent déclin – environ 27 camions de moins par jour en août, par rapport à juillet. Le Programme alimentaire mondial indique que les niveaux actuels d'importations des produits alimentaires ne couvrent qu'environ 60 % des besoins en la matière.

Le Coordonnateur spécial par intérim élabore actuellement, en collaboration étroite avec de nombreuses parties intéressées, une proposition visant à faciliter l'accès aux points de passage, y compris en rouvrant celui de Karni. J'appelle tous les acteurs concernés à travailler avec l'ONU pour trouver un moyen sûr et satisfaisant de rouvrir les postes-frontières.

J'en viens maintenant à la situation régionale. Durant la période considérée, un certain nombre d'États membres de la Ligue arabe, à l'instar du Secrétaire général de la Ligue, ont souligné que le dialogue israélo-palestinien devait produire des résultats conséquents pour recevoir l'appui des pays arabes et former la base d'une réunion internationale réussie. Ils ont également appelé à ce que ladite réunion soit aussi inclusive que possible.

Le 9 septembre 2007, le Représentant permanent de la République arabe syrienne a écrit au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, accusant l'aviation israélienne d'avoir violé l'espace aérien syrien le 6 septembre. Le Gouvernement israélien n'a pas commenté ces allégations, qui ont fait l'objet de nombreuses spéculations dans les médias.

Au Liban, le député Antoine Ghanem, membre du groupe parlementaire du 14 mars, a été assassiné hier. Sept autres personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées dans l'explosion. Le Secrétaire général a fermement condamné cet acte de terrorisme qui, comme d'autres avant lui, visait à déstabiliser le Liban.

Le Secrétaire général a également a appelé les Libanais à la sérénité et à la retenue et les a encouragés

à poursuivre le dialogue national. J'informe également le Conseil que le Secrétaire général a reçu hier une lettre du Premier Ministre libanais Siniora demandant que la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies aide à l'enquête menée autour de ce crime abject. Le Secrétaire général fera parvenir cette lettre au Conseil de sécurité sans délai.

Fait positif à signaler, après 15 semaines de combats menés à l'intérieur et autour du camp de réfugiés de Nahr El Bared, les forces armées libanaises ont, le 2 septembre, proclamé leur victoire sur Fateh el-Islam. Ces combats, qui avaient éclaté le 20 mai, ont fait 166 morts dans les rangs de l'armée libanaise, tandis que 222 militants ont été tués et 202 arrêtés. Il y a quelques jours, l'armée libanaise procédait encore à l'arrestation de militants qui avaient réussi à s'échapper et poursuivait les interrogatoires. Je rends hommage aux soldats des forces armées libanaises et insiste sur l'importance que le Gouvernement libanais exerce pleinement sa souveraineté et son contrôle sur tout le territoire libanais, de même qu'il importe de préserver cette victoire pour protéger l'ensemble du Liban contre une menace manifeste à sa souveraineté et à sa stabilité.

Pour faire face aux besoins immédiats et à plus long terme des communautés palestiniennes et libanaises touchées par les combats, le Gouvernement libanais a sollicité 382 millions de dollars, dont 55 millions de dollars dans le cadre du nouvel appel éclair d'urgence lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La totalité des fonds demandés par l'UNRWA n'a toujours pas été réunie, seulement 17 millions de dollars ayant été promis à ce jour. Je prie instamment les États Membres d'aider le Gouvernement libanais à surmonter ses problèmes humanitaires et à relever le pari de la reconstruction.

Les tensions politiques demeurent très vives à l'approche des élections présidentielles dans le pays. Il est capital que les élections se déroulent suivant le calendrier prévu et conformément aux modalités définies dans la constitution libanaise. Cela suppose un dialogue franc et transparent entre les parties afin que le Président élu bénéficie du plus grand appui possible auprès de la population libanaise. Le Secrétaire général est en contact avec les chefs de file libanais, qu'il encourage à faire le maximum pour choisir un Président. Par ailleurs, le Coordonnateur spécial pour le Liban poursuit ses efforts dans ce sens, en maintenant une coopération étroite avec l'ensemble des parties sur le terrain.

Le calme demeure dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), aucun incident grave n'ayant été signalé. Au cours des réunions mensuelles tripartites, les parties ont convenu des modalités à suivre pour délimiter de manière visible une première section de six kilomètres de la Ligne bleue. La coopération entre la FINUL et les forces armées libanaises s'est intensifiée avec la mise en place de patrouilles conjointes, qui, espérons-le, se multiplieront au fil des semaines. Pendant la période à l'examen, le Commandant des forces armées libanaises a rencontré la FINUL et un exercice militaire conjoint a été organisé avec succès.

Israël a commis de nouvelles violations aériennes de la Ligne bleue. La FINUL en a relevé 99 au total depuis le dernier exposé présenté au Conseil. Israël maintient que les violations sont nécessaires pour contrecarrer les ruptures de l'embargo sur les armes mis en place par la résolution 1701 (2006), qui continueraient d'avoir lieu. L'ONU continuera de faire savoir aux deux parties, dans les termes les plus explicites, qu'une violation ne saurait en justifier une autre.

Comme le Conseil le sait, le Quatuor tiendra une réunion dimanche prochain, le 23 septembre, qui sera suivie d'un dîner *iftar* en présence d'un grand nombre de membres de la Ligue des États arabes. Le Comité spécial de liaison se réunira le lendemain. Le Secrétaire général organisera ou participera à l'organisation de tous ces événements.

Le Quatuor entendra les projets de M. Blair pour la prochaine période, il dressera le bilan des pourparlers bilatéraux et il examinera la voie à suivre en vue de préparer la réunion internationale demandée par le Président Bush. Pour sa part, le Secrétaire général soulignera auprès de ses collègues son inquiétude pour le sort de la population palestinienne de Gaza. Le dîner *iftar* sera l'occasion pour le Quatuor d'exprimer sa volonté de travailler en étroite coopération avec ses partenaires arabes à la pleine mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe ainsi qu'en faveur d'une paix globale dans la région.

La réunion du Comité spécial de liaison sera l'occasion, pour le Premier Ministre Fayyad, de présenter le plan de relance économique de son

Gouvernement et, pour les donateurs, de manifester leur soutien, en prélude à la conférence d'annonce de contributions qui se tiendra vers la fin de l'année.

Ces réunions seront utiles pour peu qu'elles se traduisent par l'adoption d'accords et de mesures et contribuent à des changements sur le terrain. Les prochains mois seront décisifs. La situation sur place est explosive et le chemin semé d'embûches. Il sera vital que la communauté internationale agisse de concert pour que la reprise des efforts diplomatiques débouche sur quelque chose de concret et de durable. Des décisions difficiles et impopulaires seront impératives. Des risques calculés devront être pris pour parvenir à la paix. Il est incomparablement plus dangereux de rester passif ou timoré que d'agir. Il est temps que les dirigeants donnent la priorité à la population depuis si longtemps dans la détresse, qu'ils pensent aux générations à venir et qu'ils fassent ce qui s'impose.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.